



EMBARGO JUSQU'AU 14.12.2010

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 33

COPIE

Rolle, le 2 décembre 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 14 décembre, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

Etat des motions, interpellations et postulats à fin 2009 - annonce de dépôt du préavis No 84

Ce projet de préavis, à déposer tout prochainement, propose de répondre à trois anciennes motions et à un postulat demeurés en suspens depuis quelques années, sans réponse officielle de la Municipalité donc, au sens du Règlement du Conseil communal, alors que ces affaires avaient finalement été traitées, officieusement au cours des ans et de l'évolution des relations inter-communales. Les 15 autres motions, anciennes et nouvelles, interpellations et postulats listés dans le rapport de gestion 2009 seront rappelés pour mémoire dans ce préavis, avec des réponses partielles en guise de « mise à jour ».

Affaires du personnel

Un nouveau responsable des bâtiments, M. Cédric Frei, a été engagé par la Commune de Rolle à 100 %, avec effet au 1^{er} décembre 2010. Parallèlement, un nouveau chef de la voirie, également à temps complet, a été trouvé en la personne de M. Gérard Gremaud, dont l'entrée en service a aussi débuté le 1^{er} décembre. A noter encore le succès obtenu par M. Thomas Baeriswyl, responsable de la Police des constructions, dans l'obtention d'un diplôme d'Expert communal en protection incendie, délivré par l'ECA.

Port Ouest et plan partiel d'affectation

La mise à l'enquête publique relative au projet d'agrandissement du Port Ouest, véritable « serpent de lac rollois » et l'un des points phare de la législature 2006-2011, a lieu du 24 novembre au 23 décembre. Une information au public a d'ores et déjà été organisée à la salle du Conseil Communal mardi 30 novembre dernier. Pour mémoire, ce projet permettra une modernisation des installations du port Ouest et son extension dans le but d'accueillir, face à une liste d'attente de quelque 250 personnes, 125 bateaux supplémentaires ; le nombre de places d'amarrage passerait ainsi de 305 à 430, dans le courant de la prochaine législature.

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil communal de Rolle concernant le droit d'initiative, nous avons l'honneur de déposer la motion suivante :

La Municipalité de Rolle est invitée à étudier la possibilité de mettre en place, dans les meilleurs délais, une structure scolaire propre à la Commune de Rolle (Arrondissement scolaire de Rolle), donc sans association intercommunale.

La réponse de la Municipalité par préavis municipal est attendue dans un délai de quatre mois à partir de la prise en considération de la présente motion.

Rolle, le 19 novembre 2003

Dossier		Visas																
Reçu : 19 NOV. 2003		J	M	CS														
Copie à	Syndic	☒																
	Municipaux	☐																
	Mun. Responsable	☐																
	S. finances	☐																
	S. techniques	☐																
	S. police	☐																
	S. voirie / SI	☐																
	S. Concierge	☐																
Compte n° :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Pour</th> </tr> <tr> <td>Information</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Exécution</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Rpt à Mun.</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Donner réponse</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Retour Secrétaire</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>A contacter</td> <td>☐</td> </tr> </table>			Pour		Information	☐	Exécution	☐	Rpt à Mun.	☐	Donner réponse	☐	Retour Secrétaire	☐	A contacter	☐
Pour																		
Information	☐																	
Exécution	☐																	
Rpt à Mun.	☐																	
Donner réponse	☐																	
Retour Secrétaire	☐																	
A contacter	☐																	

Max Radoszycki



Olivier Henny



Copie de la présente transmise pour information à la Municipalité de Rolle en date du 19 novembre 2003.

17.01.2005

**MOTION CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN MATIERE
DE TRANSPORTS PUBLICS DANS L'OUEST ROLLOIS**

**Motion déposée auprès du Conseil communal
lors de sa séance du 8 février 2005**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le proche avenir, l'Ouest rollois est appelé à connaître un fort développement dû à l'installation de nouveaux habitants aux lieux-dits «Les Uttins», «Le Maupas» ou «Au Baccara».

Pour Rolle, il s'agit d'une première. En effet, ce récent et futur développement va générer un apport d'environ 1000 habitants. Si le volet routier a été traité avec célérité par la réalisation de la route de contournement Rodéo en cours de réalisation, il en va tout autrement en matière de transports publics desservant le centre ville et la gare.

Si le but de Rodéo est de permettre aux pendulaires d'éviter de noyer Rolle sous un flux de véhicules aux heures de pointe, il serait aussi intéressant de permettre aux personnes âgées, aux jeunes en formation ainsi qu'à celles ne désirant pas utiliser leur véhicule de rejoindre la gare ou le centre-ville ainsi que les communes environnantes à l'aide des transports publics.

Pour ce motif, et après avoir rencontré un écho favorable auprès de certains habitants, il m'a semblé utile de proposer à la Municipalité de bien vouloir prendre contact avec l'Arrondissement des cars postaux siégeant à Nyon pour proposer de développer leurs services dans l'Ouest rollois.

En effet, il suffirait d'adjoindre au réseau existant de la ligne de bus Gland-Rolle un ou deux arrêts dans cette zone avant de poursuivre vers le Casino, le Château et la gare. Ainsi serait rétabli le service des cars postaux existant antérieurement avant sa suppression par la Direction des postes, il y a une dizaine d'années.

Le développement urbain de l'Ouest rollois donnerait alors l'occasion de réinsérer les services de bus en ville, pour le bien commun de la population concernée.

En conclusion, je vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre en considération cette motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport à son sujet, cela conformément à l'article 63, alinéa 2a) de notre règlement du Conseil communal.

Pierre-François Charmillot
Conseiller communal

Fait à Rolle le 11 janvier 2005

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Motion pour des horaires harmonisés et un accueil parascolaire permettant à qui le désire une école à journée continue

Les élèves d'aujourd'hui et leurs parents sont soumis à des défis organisationnels continus. Tous les jours de la semaine offrent des horaires scolaires différents. Si la famille compte plusieurs enfants, elle voit la variété des horaires à tenir démultipliée. Même pour un parent disponible à la maison, le jonglage entre horaires d'école, de repas, de devoirs scolaires et d'activités extrascolaires relève de la course contre la montre. Cette organisation de tous les instants est rendue encore plus complexe si les parents travaillent à temps partiel ou complet. Avec ces changements quotidiens dans les domaines scolaire et extrascolaire, les enfants subissent stress et fatigue, sans parler d'une perte de repères, repères qu'il s'agit de stabiliser.

La mise en place d'une école à journée continue et aux horaires harmonisés est de plus en plus fréquemment évoquée. En effet, une telle école amène des aspects très positifs dans les domaines de la famille, de la vie en société, de l'économie, de la pédagogie et de l'apprentissage scolaire. Du point de vue de l'égalité des chances, elle permet à chaque enfant, quelque soit le taux d'activité professionnelle de ses parents, d'être encadré en dehors des horaires scolaires. Elle permet aussi de faire progresser la situation de nombreuses femmes, qui, de par les horaires de leurs enfants et le manque de structures d'accueil extrafamilial, ne peuvent travailler comme elles le souhaiteraient. A mentionner également la baisse du taux de natalité en Suisse puisque parmi les femmes de 40 ans, 21% n'ont pas d'enfants et que ce pourcentage atteint même 40% chez les universitaires¹. La principale raison évoquée est souvent celle de la difficulté de concilier vie professionnelle et familiale. Pour leur part, les pays européens ont souvent amélioré l'organisation des journées d'école de leurs élèves. Les pays scandinaves et anglo-saxons offrent des journées commençant à un horaire fixe en début de matinée et se terminant au début de l'après-midi, après une brève pause-repas à midi (30 minutes). La cantine est sur place et offre des repas chauds, souvent gratuits. Aucune prise en charge n'est prévue par contre après l'école. A l'inverse, un pays tel que la France privilégie une longue pause-repas (de 1 heure 30 à 2 heures), qui rallonge d'autant la journée scolaire. Une prise en charge scolaire est en plus prévue dès 8 heures du matin et l'étude du soir, gratuite, fonctionne jusqu'à 17.30 - 18 heures. Tous les établissements proposent une cantine dont les tarifs sont modulés, en fonction des revenus des familles.

Dans notre canton, les horaires scolaires relèvent en partie de la compétence de la commission scolaire locale ; le cadre général en est fixé dans la loi scolaire et son règlement d'application, des dérogations étant toutefois possible². En ce qui concerne l'accueil parascolaire, qui permet aux parents de contourner les difficultés liées aux horaires chaque jour renouvelés de leurs enfants, les communes vaudoises, compétentes en la matière, offrent une très grande diversité d'offres, s'il y a offre de prestations ! Les parents ont bien sûr des attentes diverses face à cette problématique mais majoritairement ils demandent que les horaires des enfants soient harmonisés et qu'un accueil parascolaire soit possible.

¹ En Suisse, le nombre de femmes n'ayant pas d'enfants est d'ailleurs deux fois plus élevé qu'au Portugal et en Nouvelle-Zélande. Données tirées d'une étude de l'OCDE : Bébés et employeurs - comment réconcilier travail et vie de famille.

² Notamment, la Ville de Lausanne a demandé une dérogation de la loi scolaire afin d'harmoniser les horaires des classes enfantines et primaires.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous demandons que les mesures suivantes soient développées dans notre commune :

- **Harmonisation des horaires scolaires des écoles enfantines et primaires sur tout le territoire communal ou du groupement de communes.** Ainsi, tous les parents, y compris ceux qui n'ont pas d'obligations professionnelles, pourraient voir une amélioration notable de la qualité de vie familiale avec des horaires fixes et stables pour leurs enfants. A noter que cette mesure est particulièrement intéressante car son application n'a quasiment aucune conséquence financière.
- **Possibilités d'accueil à midi pour les enfants scolarisés, possibilité ouverte à tous sur inscription, mais pas obligatoire.** Les enfants devraient être encadrés par des animateur-trice-s parascolaires formés, tant pendant le repas qu'après celui-ci. Cette professionnalisation de l'encadrement permettrait d'assurer la pérennité de cet accueil. Les prestations devraient être facturées aux parents selon leurs revenus. Le financement complémentaire serait assuré selon les mécanismes décrits par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAc).
- **Possibilités d'accueil l'après-midi après l'école pour les enfants scolarisés, possibilité ouverte à tous sur inscription, mais pas obligatoire.** Cet accueil devrait intégrer les devoirs scolaires surveillés. En sus, les enfants devraient avoir la possibilité de participer à d'autres activités sous surveillance. Le financement complémentaire serait également assuré dans le cadre prévu par la LAc.

Cette amélioration globale des prestations scolaires et parascolaires aurait donc le double avantage de stabiliser les repères des petits élèves, de favoriser l'égalité des chances soit des enfants, soit des parents, tout en répondant à une forte demande de soutien de la part de ces derniers et des employeurs. Par ailleurs, de telles mesures ont des retombées économiques non négligeables ; une récente étude démontrant que l'absence de crèches, de fait, coûte à la collectivité³. Si la politique familiale est devenue une priorité politique à tous les échelons fédéraux, cantonaux et communaux, il est maintenant temps de passer des paroles aux actes et de commencer à investir pour les familles d'aujourd'hui et de demain.

Pour le Groupe Socialiste :
Jean-Noël GOEL

Pierre-François CHARMILLOT

³ Lynn Oth Mackenzie : *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*, novembre 2002. Les structures d'accueil des enfants sont rentables, puisqu'un franc qui y est investi restitue jusqu'à trois francs à la collectivité (plus de revenus à disposition de la famille, augmentation des recettes fiscales, augmentation de la consommation, diminution des réponses liées à l'assistance sociale et à l'intégration, etc.)

Thierry Délez
Route de Gilly 16C
1180 Rolle

M. le Président du Conseil Communal
de Rolle
A l'attention du Conseil Communal et
de la Municipalité de Rolle

Rolle, le 19 septembre 2006

POSTULAT

Monsieur le Président, veuillez prendre acte du postulat suivant.

Le suivi des investissements apparaissant dans le Rapport de Gestion de la Municipalité sous la rubrique « Patrimoine Administratif », fait apparaître certaines faiblesses:

- absence de rapport de progrès des projets en cours (actuel vs. budget) ;
- absence de rapport de suivi prévisionnel (charges engagées et charges résiduelles prévues non engagées) ;
- confusion entre rapport de suivi d'exécution du projet (dépenses et recettes directement liées à l'autorisation d'exécution) et rapport d'investissement associé (recettes et charges non directement liées au projet et amortissements).

Cette situation empêche l'obtention d'une bonne visibilité quant à la situation actuelle et prévisionnelle des projets d'investissement, notamment d'établir si les conditions imposées par les préavis municipaux sont et seront tenues.

En l'absence d'outil de gestion de projets d'investissement appropriés, il est difficile de se prononcer sur l'opportunité de prendre des mesures correctrices (par exemple demande anticipée de crédits supplémentaires ou changement dans la gestion opérationnelle du projet).

Le postulant demande à la Municipalité :

1. d'étudier l'opportunité de se doter d'outils de gestion de projet efficaces et des méthodes associées. En particulier, il serait souhaitable que les employés municipaux concernés puissent bénéficier d'une formation en gestion financière de projet et aux outils informatiques adaptés ;
2. de rendre compte au conseil des implications de reconstituer la situation actuelle et prévisionnelle des projets d'investissements en cours et de présenter un rapport complémentaire au Conseil Communal.

Le postulant souhaite que la Municipalité présente un rapport d'ici à la fin de l'année afin que les mesures éventuellement proposées puissent être mises à exécution dès 2007.



⑤

A. Meylan
Conseiller communal
Place du Port 11

1180 Rolle

Motion au Conseil communal de Rolle relative à l'éclairage de la Place du Port

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis les travaux de rénovation du vénérable Casino, un point d'éclairage public, situé entre la façade Est du restaurant et les immeubles bordant la place du Port, a été purement et simplement supprimé.

Il est à relever que dans le même temps, 20 points lumineux, je dis bien vingt, ont été installés sur la route conduisant à Carina, route peu fréquentée dès la nuit tombée !

Il n'en est pas de même en ce qui concerne la place du Port, lieu de stationnement des voitures, où par conséquent, de nombreux usagers rejoignent leurs véhicules au sortir des restaurants, des commerces ou de la salle de spectacle.

Je demande par la présente, qu'il plaise à votre Conseil de prendre cette motion en considération, afin que la Municipalité, en toute bonne suite, rétablisse un éclairage public utile et nécessaire sur la place susmentionnée.

Rolle, le 31 août 2001

André Meylan

A. Meylan

Au conseil communal
de Rolle

MOTION relative aux locaux attribués
au service de la voirie

Par voie de motion (art 56 du règlement du conseil communal de Rolle) nous invitons la Municipalité à examiner les possibilités de regroupement des locaux du service de la voirie dans le bâtiment situé Ch Dalcroze.

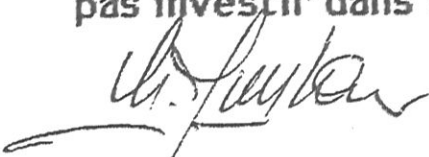
Notre motion se base sur les éléments suivants :

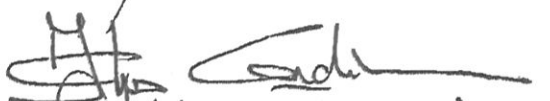
1) La démolition des annexes de la Colonie va priver le service de la voirie de volumes de stockage de tables, bancs et autres objets qui y sont actuellement entreposés.

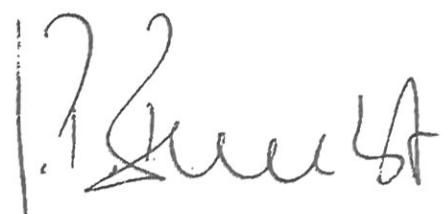
2) Le bâtiment du Ch Dalcroze est relativement central et facile d'accès. Une partie importante des activités de la voirie y sont déjà installées.

3) L' adjonction au bâtiment existant devrait probablement être en sous-sol afin de modifier le moins possible l'aspect de la parcelle.

4) Le budget devrait rester dans les limites du montant économisé par la décision du conseil de ne pas investir dans la réfection de la Colonie.


Rolle, le 23 mars 1995


Willis Hysier
L. S. C.



CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE
COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

MOTION concernant le stationnement

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux articles 61 à 64 du règlement du Conseil Communal de Rolle, la commission permanente d'urbanisme, par voie de motion, souhaite que la politique concernant les places de stationnement sur le territoire de la Commune de Rolle soit clairement définie par la Municipalité.

Développement :

Selon l'art. 116 du règlement du Conseil, la Municipalité consulte la commission pour tout projet de modification de l'aménagement du territoire, entre autres, d'équipements collectifs.

Depuis quelques temps, le nombre de places de stationnement longue durée diminue au profit de places à durée limitée, aussi la commission demande que les points suivants soient étudiés et définis :

- Inventaire des places de stationnement (lieu, nombre, durée, etc.)
- Politique globale et intentions générales de la Municipalité.
- Définition et estimation des besoins.
- Parkings entrées de la ville en zone blanche.

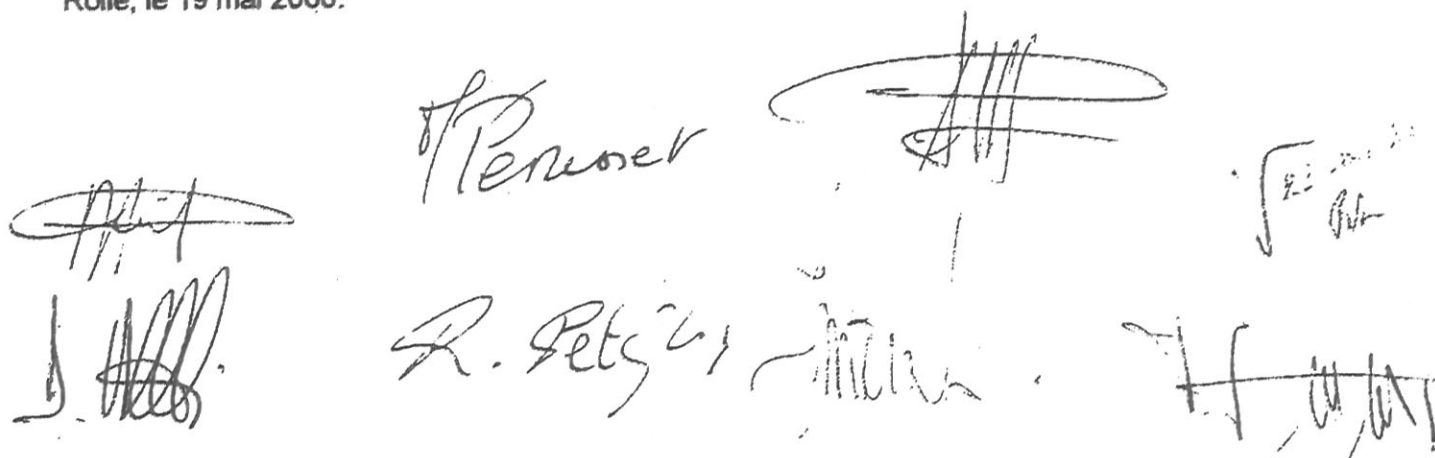
D'autre part, selon l'art. 65 du règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions, une contribution compensatoire de fr. 4'500. - est perçue lorsqu'un propriétaire est dans l'impossibilité de construire le nombre de places de stationnement imposées par le règlement ou des garages sur son propre fond.

« Les contributions définitivement acquises à la Commune sont affectées par elle à la construction de places de stationnement accessibles au public. Un fond spécial est créé à cet effet. »

Le fond s'élève à 368'000 fr. à ce jour. (Compte 1999 n° 92807.)

La commission souhaite être informée de la façon dont ce fond sera utilisé.

Rolle, le 19 mai 2000.

The bottom of the document features several handwritten signatures in black ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'P. P.', followed by a signature that looks like 'P. P.', then a signature that is clearly 'R. Pütz', and finally a signature that appears to be 'H. Pütz'. There are also some other less legible signatures and initials scattered around these main ones.

A. Meylan
Conseiller communal
Place du Port 11

1180 Rolle

Motion au Conseil communal de Rolle concernant l'installation d'un édicule public à la rue du Port

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Chacun de vous peut constater – avec satisfaction je l'espère – que les alentours du Casino sont fréquentés par de nombreuses personnes, ceci en toutes saisons. En été plus particulièrement, le Jardin anglais et la Promenade de Belles-Lettres, sont investis de promeneurs qui peuvent profiter des espaces verts judicieusement mis à leur disposition par l'édilité. Ces nombreux hôtes de notre commune ne trouvent toutefois pas d'édicules publics à proximité et n'osent se rendre dans ceux du restaurant, peu pratiques.

Il tombe sous le sens qu'un bourgade qui se prétend à vocation touristique, doit mettre à disposition du public des installations hygiéniques suffisantes.

Par la présente motion, j'invite la Municipalité à étudier au plus vite la construction de WC, y compris pour personnes à mobilité réduite. Ces locaux devraient se situer près de l'arrêt du bus et seraient combinés avec un abri destiné à l'entreposage des poubelles et des collecteurs de verres. Sans engager des dépenses somptuaires, il doit être possible de trouver sur le marché des installations préfabriquées, comme on peut en voir en France voisine. Ceci sans référence aux vespasiennes de Topaze, bien entendu.

En conclusion, je vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la présente motion en considération.

Rolle, le 31 août 2001

André Meylan

A. Meylan

Serge MARTIN
Route de Gilly 8A

1180 Rolle

Conseil communal
1180 Rolle

Rolle, le 26.04.03

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En vertu de l'article 61 du règlement du Conseil communal de Rolle, je dépose la motion suivante :

Sécurité sur la route de Gilly, tronçon route de Genève-giratoire « du Maupas ».

Ce tronçon de route traverse dans son intégralité une zone actuellement totalement consacrée à l'habitation. D'autre part, il sert aujourd'hui encore d'accès principal aux nouveaux quartiers en construction au Maupas et aux Uttins et sera demain intégré dans le concept RODEO. Suite aux propos tenus par M. le Municipal Zeugin lors du Conseil communal du 11 mars dernier, il devrait en plus servir à la déviation du trafic pendant les travaux de réfection de la Grand'Rue.

Consciente de cet état de fait, la Municipalité a proposé dans son préavis n° 01-2003, la construction d'un ralentisseur au bas de la route de Gilly. Si celui-ci peut sécuriser le passage piétons et ses alentours, il n'aura aucune influence sur la sécurité des usagers de l'ensemble du tronçon.

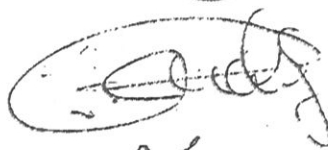
Fort des éléments qui précèdent, cette motion demande que la Municipalité étudie la sécurisation en entier du tronçon route de Genève-giratoire « du Maupas », par exemple en élargissant les trottoirs, en construisant d'autres giratoires et ralentisseurs ou en prévoyant des « chicanes ».

Serge MARTIN



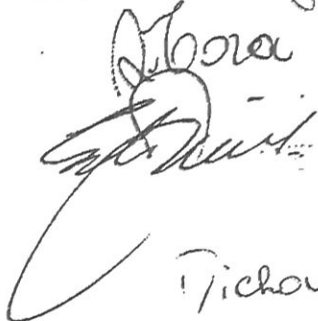

C. M. L. Schatz











Richard All.



MOTION CONCERNANT L'ETUDE DU FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS, OU AUTRES FORMES JURIDIQUES, AUXQUELLES LA COMMUNE DE ROLLE PARTICIPE

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Les communes financent non seulement les activités de leur collectivité, mais sont également partie prenante dans des associations avec d'autres communes voisines.

Fréquemment, et peut-être également par facilité, la répartition des charges se fait proportionnellement à la population des collectivités membres de l'association.

Rappelons ici que dans les relations entre les communes et le Canton, ce dernier a mis en place une classification des communes selon leur capacité financière. Cette classification permet de déterminer le montant des subventions du Canton aux communes. Trois critères sont pris en compte :

1. Le rapport existant entre le montant des impôts et taxes communaux et celui des impôts cantonaux perçus par la commune.
2. Le montant des impôts cantonaux par habitant.
3. Le rapport entre le nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques et le total des habitants. Les communes sont alors classées de 1 à 13, des plus riches (note 1) aux plus pauvres (note 13).

En mai 2000, les citoyens du canton se sont prononcés favorablement sur le projet ETACOM. Rappelons que ce projet, qui devait aboutir à la fin de cette année, a pour but de désenchevêtrer les tâches entre le Canton et les communes et également de diminuer les disparités de la charge fiscale des habitants du Canton.

La clé de calcul pour ce projet est la valeur du point d'impôt par habitant et par point d'impôt communal.

Par la présente motion, je souhaite que le Conseil mandate la Municipalité pour établir un rapport détaillant les objectifs suivants :

1. Inventorier toutes les participations de la Commune de Rolle au sein d'associations avec d'autres collectivités publiques.
2. Indiquer la forme juridique de ces associations, la durée des conventions ou autres formes d'accords.
3. Analyser et indiquer les clés de répartition des charges financières au sein même de ces associations.
4. Evaluer les conséquences financières en prenant une clé de répartition du type ETACOM ou de la classification des communes.

le 23 janvier 2006

Interpellation au Conseil communal de Rolle concernant :

Sécurisation de la route de l'Hôpital

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au vu de l'augmentation du trafic à la route de l'Hôpital, et l'absence de trottoir sur cette route, je demande à la Municipalité de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des piétons et des enfants utilisateurs de cette route, telles que :

La construction de ralentisseurs de trafic sur cet axe aux emplacements suivants :

1. En montant en direction de l'hôpital, à environs 100 mètres après le virage
2. et à 50 mètres avant l'entrée de l'hôpital

En vertu de l'art. no 59 du nouveau règlement du conseil communal je demande une réponse pour le prochain conseil, soit le 21 mars 2006.

Je vous remercie de votre attention, et je vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre en considération cette motion.

Pour le groupe Radical :

Pascale Vollenweider, et consorts



Vu le 28.01.06
JM

Au conseil communal de Rolle

Le 16 octobre 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Nous, soussignés, proposons, selon l'art.56 alinéa a) du RCC, le postulat suivant :

Que la municipalité fasse une analyse du potentiel en équivalent/habitants de chaque zone de développement urbain comprenant notamment un bilan de ce qui existe, de ce qui est en cours de construction et de ce qui est à construire.

En effet, aujourd'hui, plusieurs projets, (P.Q. Grandes-Buttes/Jardins, Les Eaux 2, Les Vignes, Al'Ermitage, Sous Bellefontaine, etc...) sont à l'étude à des stades différents. Certains sont sur le point d'aboutir, d'autres ne sont qu'à l'élaboration d'esquisses. Nous n'avons que peu d'idées du potentiel de chacun d'eux et des implications pour notre commune.

À l'heure où nos infrastructures (écoles, routes, collecteur e.p. et e.u. etc...) semblent difficilement suivre le développement des nouveaux quartiers, il nous paraît urgent de connaître la croissance du nombre d'habitants par quartier et par zone.

(Comme le prévoit l'art. 56 dernier alinéa du RCC, nous souhaitons recevoir une réponse rapidement mais en tout cas avant le dépôt d'un prochain préavis municipal concernant un plan de quartier.

remercier

J. Matti

J.-N. Goël

P. Beck

P. Capriati

P. Maeder

A. Meylan

POSTULAT EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DOUCE À ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le but de ce postulat est d'inviter la Municipalité à proposer un outil de mise en œuvre concrète des cheminements de mobilité douce, piétonniers et cyclables, en adéquation avec le plan directeur communal.

Le postulat propose également que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour garantir l'exécution des tracés prévus dans les plans de quartier de l'Ouest rollois, cela au plus tard dans le même temps que les constructions.

Une connexion claire des nouveaux quartiers avec les autres parties de la ville est en effet primordiale.

L'amélioration du revêtement des chemins existants et de leur éclairage devrait également constituer une priorité majeure.

Afin de garantir la sécurité de plus en plus menacée des écoliers se déplaçant à bicyclette, nous demandons aussi que les pistes cyclables reliant les écoles aux principaux quartiers d'habitation se réalisent sans tarder.



Francine Pouget – Laurent Théodore
Conseillers Communaux
Groupe Rose-Vert du Conseil Communal

(14)

Bréchon Patrick
Conseiller communal
Av de Beaulieu 14
1180 Rolle

Postulat adressé au Conseil communal de Rolle

POUR UNE ETUDE GLOBALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Plan Directeur communal prévoit l'implantation :

- a. d'une salle des fêtes et d'un parking souterrain sur la parcelle communale « Au Parc », en partie occupée, aujourd'hui, par le(s) terrain(s) de football.
- b. d'une salle omnisport sur le terrain communal « au Maupas » qui reçoit aujourd'hui les jardins familiaux.
- c. d'un parking souterrain au centre ville dans le Plan de Quartier du même nom.

ainsi que le déplacement du(des) terrain(s) de football.

La Planification financière prévoit la réalisation de la salle omnisport pour 2020.

Les travaux de réfection et le concept futur de la Grand-Rue vont engendrer la construction d'un parking de décharge à la Promenade du Cabinet Bleu. Lors des manifestations autour du château, le petit terrain de football sert, par beau temps, de parking occasionnel. Par temps de pluie, les possibilités de parcage sont, de fait, fortement réduites.

Par ailleurs, Rolle voit sa population s'accroître de 500 nouveaux citoyens par année. La salle communale actuelle ne répond plus aux besoins. Les lotos, par exemple, doivent être organisés dans une salle de gymnastique.

L'objectif de ce postulat est de demander à la Municipalité d'étudier les besoins en équipements publics en général et en particulier :

1. l'opportunité et la localisation d'une salle des fêtes
2. l'opportunité et la localisation d'une salle omnisport
3. l'opportunité de parkings souterrains « Au Parc » et au « Centre Ville »

Fait à Rolle le 6 décembre 2007

Patrick Bréchon
Conseiller communal



15

MOTION POUR UN DEVELOPPEMENT DE ROLLE COHERENT ET MAÎTRISE

1. PREAMBULE

1.1. Situation

La ville de Rolle connaît depuis quelques années une croissance démographique rapide. Il est prévu que la population - 5000 habitants aujourd'hui - passera en deux ans à 6000 pour atteindre ensuite 8000 personnes. Par ailleurs, plus de 1200 postes de travail seront créés par l'implantation de plusieurs sociétés internationales sur notre territoire. Il est alors indispensable d'offrir à leur personnel, généralement très qualifié, des possibilités de logement et des infrastructures adéquates pour qu'ils puissent s'établir à Rolle et participer par leurs impôts au financement de son développement. Les effets négatifs causés par les mouvements pendulaires seront également d'autant plus réduits que lieux de résidence et de travail seront plus proches.

La préservation de la beauté et du cadre de vie qui font de Rolle « la perle du Léman », doit aussi amener les autorités à se préoccuper de la dimension esthétique du développement.

Les liens entre ces éléments : croissance de la population, nombre et genre des nouveaux postes de travail, logements et infrastructures, investissements et recettes fiscales supplémentaires, lieux de résidence et environnement, esthétique et qualité de la vie sont évidents et nécessitent d'être appréhendés par une approche globale.

1.2. Formulation du problème à traiter

Il découle de ce qui précède que la politique choisie doit inclure ces divers facteurs dans un ensemble cohérent. Tout nouveau plan de quartier ou d'affectation doit respecter, au plan général, la conception de développement retenue et ses conséquences évaluées dans chaque domaine particulier.

Dans ce contexte, l'objet de la présente motion est triple et vise à demander à la Municipalité de :

- Formuler sa vision du développement de Rolle et d'en évaluer les effets ;
- Développer le processus d'examen des plans d'affectation et/ou de quartiers pour s'assurer de leur intégration dans la politique fixée et de la cohérence de leurs différents éléments entre eux et avec les lignes directrices décidées ;
- Examiner comment définir et faire respecter les critères esthétiques qui permettront à Rolle de conserver, voire d'améliorer ce qui fait son charme et sa spécificité.

2. VISION DU DEVELOPPEMENT

La vision doit formuler clairement ce que les autorités veulent que Rolle soit ou devienne pour assurer à ses habitants un cadre de vie et de travail de qualité et d'en définir les critères. Différentes options sont possibles quant aux formes du développement mais leurs conséquences peuvent être très différentes.

Nous demandons que la Municipalité établisse quelques scénarios de développement avec leurs conséquences pour qu'ils puissent servir de base aux discussions et aux décisions à prendre.

3. PROCESSUS D'EXAMEN

Toute demande de plan de quartier ou d'affectation devra être examinée par rapport à la vision formulée. Les conséquences devront être identifiées et chiffrées afin que le Conseil soit clairement informé sur la cohérence, les impacts directs et indirects des projets soumis.

Les critères à prendre en considération devraient notamment porter, sans que cette liste soit exhaustive, sur le nombre et le type de logements, les conséquences sur les besoins en infrastructures, l'environnement, le trafic, le bruit et autres nuisances, l'estimation des recettes fiscales supplémentaires.

Nous demandons que la Municipalité développe une grille d'examen des projets.

4. PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ESTHETIQUE

Les atouts de Rolle tiennent notamment à sa situation, au charme de sa cité historique et à la qualité de vie que permettent ses dimensions humaines. Les constructions nouvelles de ces dernières années n'ont pas fondamentalement porté atteinte à ces avantages mais elles n'ont pas non plus embelli notre localité. L'impression prévaut que l'on s'est plus préoccupé de « remplir » les surfaces disponibles que des modalités de l'expansion. Ceci montre les limites d'une approche étroitement urbanistique. Nous sommes d'avis qu'il faut dépasser cette conception et tenir compte aussi des autres dimensions du développement, en particulier esthétiques. La future réfection de la Grand' Rue souligne particulièrement la nécessité de cette approche.

Nous ne pensons pas que la commission d'urbanisme doit être chargée de cette tâche.

Nous demandons que cette dimension soit prise en compte dans l'examen de chaque projet et que la Municipalité réfléchisse à la manière de procéder et présente une proposition au Conseil.

CONCLUSIONS

La prise en compte de cette motion faciliterait la maîtrise et la cohérence du développement en le soumettant à une vision claire de ce que nous voulons que Rolle soit.

Le processus d'examen de chaque projet particulier permettrait au Conseil de mieux évaluer ses conséquences.

L'intégration de la dimension esthétique des projets serait de nature à préserver l'un des atouts essentiels de Rolle, son cadre de vie.

La charge de travail supplémentaire qu'elle provoquerait pour la Municipalité et son administration resterait minime par rapport aux effets positifs que la réalisation des mesures proposées aurait sur l'information du Conseil et sur la gestion de Rolle. Elle ne saurait alors être invoquée pour repousser ou retarder l'examen de cette motion.

Pierre Aepli et consorts 10.03.2008

[Signature]

[Signature] Teou - Helene

[Signature]
H. - F. -

Niamat

Helene -

[Signature]
P. Zuercher

On, le 13/3/2008

**Interpellation demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité
d'acquérir le bâtiment abritant la Cure de Rolle**

Au Conseil communal de la Ville de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En accord avec les dispositions contenues au sein du Règlement du Conseil communal, je souhaite interpellier la Municipalité, afin que cette dernière étudie l'opportunité d'acquérir le bâtiment abritant la Cure de Rolle.

Historique :

1913 L'ancienne Cure de Rolle (située au centre ville) est vendue par l'Etat.

1926 Demande de la Paroisse de Rolle à l'Etat de Vaud pour la construction d'une Cure, demande appuyée par la Commune de Rolle.

1930 La construction peut être envisagée grâce à un terrain offert par un généreux donateur pour la construction d'une Cure (valeur du terrain 3'000.-). De plus la Commune de Rolle cède gratuitement 63m2 pour agrandir le terrain en vue de la construction d'une Cure.

1932 Construction de la Cure de Rolle (coût des travaux : 46'000.-).

2005 L'Etat rend publique sa décision de vente des Cures recensées en notes 5, 6 et 7. L'Etat s'apprête alors de vendre 18 de ses 156 cures, dont celle de Rolle.

2006 Le Grand Conseil en accepte la vente

Préalablement à toute vente, le Conseil d'Etat s'approche des Communes et Paroisses territoriales, lesquelles peuvent bénéficier d'une vente directe, pour autant qu'elles respectent une affectation d'intérêt public et qu'elles s'alignent sur le prix de l'estimation officielle, le cas échéant corrigé, sur la base de critères historiques avérés.

Extrait du décret du 4 avril 2006 autorisant le Conseil d'Etat à vendre, dans le cadre des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement, 18 cures ne revêtant pas d'intérêt majeur sur le plan historique ou architectural.

Novembre 2006 Dossier de vente.

Janvier 2007 Offre de la paroisse sous réserve de l'acceptation de l'Assemblée Paroissiale. Offre se montant à 400'000.- se basant sur une estimation faite par un architecte.

Février 2007 Réponse de l'Etat qui ne peut accepter cette offre. Prix pas assez élevé.

Motivations de l'interpellation :

1. Empêcher une parcelle implantée sur un site stratégique de partir dans le domaine privé. Maintenir une affectation publique ou d'habitation dans cette zone. Il est à noter que si aucun accord n'est trouvé dans un futur proche, l'Etat de Vaud procédera à un appel d'offres public pour la mise en vente de cette Cure.

2. Une interpellation a été effectuée par Monsieur le Député Claude-Eric Dufour auprès du Conseil d'Etat, afin que le don du terrain (voir l'historique ci-dessus) soit pris en compte par le propriétaire actuel. Cela étant, une proposition plus favorable pourrait être proposée aux collectivités publiques, afin que ce patrimoine reste en main de la communauté locale.

Au vu des derniers développements décrits au point 2, il semble intéressant que la Municipalité reprenne les négociations avec le SIPAL (Service des Immeubles, Patrimoine et Logistique du Canton de Vaud), d'où le dépôt de la présente interpellation à la Municipalité.

Déposé à Rolle sur le bureau du Conseil communal et auprès de la Municipalité en date du 21 avril 2010/PFC.

Pierre-François Charmillot, Conseiller communal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Charmillot', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Motion concernant notre château

Cher Président, Mesdames Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

La commune de Rolle a deux grandes chances :

La première est d'être l'heureuse propriétaire de l'un des plus beaux joyaux patrimoniaux du cœur de la côte, le château de Rolle.

Cette première grande chance implique une responsabilité de taille : le devoir d'entretien et de mise en valeur de cet objet hors du commun.

Alors que cette tâche demande une implication et un effort conséquents, la deuxième grande chance de la commune de Rolle intervient. Celle d'avoir au sein de sa population un groupe de personnes passionné par ce trésor historique et animé par l'idée de le faire revivre, l'association des amis du château de Rolle.

En effet, cette association œuvre et souhaite continuer à œuvrer bénévolement à la promotion et à la préservation de notre château.

Aujourd'hui, le château abrite entre autre, des services communaux, une inestimable collection de livres anciens, de gravures et de cartes ou encore les appartements du concierge.

Dans le but de redonner un sens à ce legs des générations passées et de recréer un espace de vie, d'échange et de culture entre ces 4 tours, je propose que la municipalité mandate officiellement et à titre gracieux l'association des amis du château de Rolle pour créer un groupe de réflexion. Son but sera, dans un premier temps, de proposer à la municipalité des idées d'aménagement et d'affectation du château. Le tout intégrera les aspects historiques du château ainsi que l'utilisation la plus judicieuse en termes de culture, de loisir et d'usage publique de ce dernier.

Pour ce faire, je vous propose, chers collègues, d'accepter ce soir ma motion qui consiste à mandater officiellement et à titre gracieux l'association des amis du château de Rolle pour proposer à la municipalité des idées d'aménagement, de réflexion et d'affectation de notre château.



Marc Boissard